

PROCÈS-VERBAL

Le 15 juin 2023
12 h 40
Local 126

Sont présents : Mmes Cinthia Bédard, technicienne en organisation scolaire
Claudia Lafrenière, professionnelle
Nathalie Boisvert, propriétaire de la Steakerie Ste-Marie
Nadine Labrecque, directrice générale CJE des Moulins
Khadidja Hadj, enseignante
Nathalie Poulin, enseignante
Laurence Gauthier, secrétaire de centre

M. Martin Hébert, directeur

Étaient absents : Mmes Hassiba Idir, directrice chez AMINATE
Carole Gignac, enseignante

M. William Wettlaufer, élève

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 12 h 44.

2. Adoption de l'ordre du jour

CE-2023-18 L'ordre du jour est proposé par madame Labrecque, qui est appuyée par madame Poulin.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2023

Monsieur Hébert mentionne que Monsieur Loignon se présentera à l'ensemble du personnel à l'assemblée générale du 19 juin prochain.

CE-2023-19 Le procès-verbal est proposé par madame Lafrenière, qui est appuyée par madame Hadj.

4. Démarches vers le projet éducatif 2023-2028

Nous avons jusqu'au 31 octobre prochain pour entériner le nouveau projet éducatif. Le comité pédagogique qui y travaille toujours soumettra au personnel, à l'assemblée générale du 26 juin prochain, les objectifs qui seront mis en place à compter du mois d'octobre ainsi que les moyens qui ont été choisis pour atteindre ces objectifs seront, quant à eux, développés en 2023-2024.

5. Acte d'établissement

Dès le début de l'année scolaire 2023-2024, il y aura deux nouveaux pavillons qui s'ajouteront aux cinq pavillons actuels. Grâce à un partenariat avec le CFP des Moulins, quatre nouveaux locaux seront disponibles pour les cours magistraux en mathématiques et les cours PR5 (français 5, anglais 5 et lancement d'entreprise). De plus, trois autres locaux à l'Édifice des Industries à Mascouche nous seront prêtés pour des groupes de francisation. Suite à une discussion avec les enseignantes en francisation le 14 juin dernier, ces classes seront réservées aux élèves dans les niveaux les plus avancés.

CE-2023-20

Madame Poulin en fait la proposition et madame Labrecque la seconde.

6. Frais exigés aux élèves

L'objectif visé est de faire en sorte que les élèves paient le moins cher possible pour leurs modules. Les frais de transport sont ajoutés aux frais d'achats et nous n'ajoutons aucun frais supplémentaire. Quelques cahiers ont été ajoutés en FBC et en participation sociale (FIS), quelques fournitures scolaires sont obligatoires dont un coffre à crayons, des crayons feutres, une boîte à lunch, etc. Claudia rapporte le point mentionné par William Wettlaufer à la dernière assemblée que les modules de mathématiques étaient beaucoup plus dispendieux. Martin mentionne qu'ils ont arrondi le prix à la baisse pour ces modules. Nathalie Poulin, quant à elle, soulève qu'éventuellement, les modules d'informatique seront disponibles en ligne sur la plateforme Moodle.

CE-2023-21

Madame Hadj en fait la proposition et madame Bédard la seconde.

7. Normes et modalités 2022-2023

Le document des *Normes et modalités* doit être adopté annuellement et le document présenté a été travaillé par le comité responsable du dossier. Monsieur Hébert soulève une coquille dans le document. Les points 6.2 et 6.3 sont identiques. La correction sera faite suite à la rencontre. Ce document permet de baliser les mesures si, par exemple, un élève souhaite contester un résultat.

Madame Hadj mentionne qu'un point a été ajouté au document puisqu'avant les vacances de Noël, les élèves de francisation partent souvent en voyage et de ce fait, les enseignants doivent effectuer les examens deux ou trois semaines à l'avance. Le comité s'est donc entendu pour libeller le tout dans le document. À moins que le motif soit majeur, les élèves ne pourront plus quitter avant la date de fin officielle. Elle mentionne également que, pour les élèves en FGA, la date de l'examen sera prescrite au début de chaque module entamé. Madame Lafrenière, pour sa part, ajoute qu'il devrait également y avoir une mention pour les contrats qui doivent être signés par les élèves au début de leur formation magistrale en mathématiques. Le point sera alors ajouté suite à la rencontre.

CE-2023-22

Madame Labrecque en fait la proposition et madame Boisvert la seconde.


8. Rapport annuel 2022-2023 : septembre 2023

Le rapport annuel n'a pas pu être présenté lors de cette rencontre, mais monsieur Loignon pourra le faire au 1^{er} conseil d'établissement de l'année scolaire 2023-2024.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 13.

La Présidente
Nadine Labrecque



La secrétaire,
Madame Laurence Gauthier